

**Proposition de Termes de références Audit Financier pour le projet :
« AGIR : pour un massif du Siroua résilient et protégé : l’approche
agroécologique au service des territoires de vie »**

Généralités :

Entité : « Migrations & Développement »

Objet : Audit du Projet : « AGIR - Pour un massif du Siroua résilient et protégé : l’approche agroécologique au service des territoires de vie »

Période à auditer : 01/07/2022 – 30/06/2025

Date limite de dépôts des offres : 15/07/2023

Date estimée de démarrage : 01/07/2025

Lieux de l’audit :

L’audit financier sera réalisé au siège de l’association à Marseille. Si nécessaire, une mission pourra être programmée sur Agadir et Taliouine, au Maroc.

Table des matières

I.	Avant-propos	2
II.	Description du projet	3
III.	Objectif de l’audit.....	7
IV.	Organisation de l’audit	8
	IV1. Méthodologie et approche de l’audit.....	8
V.	Déroulement et Etendue de l’audit	8
	V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur.....	8
	V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier	8
VI.	Rapports à fournir.....	9
VII.	Documents de référence	9
VIII.	Proposition technique et financière	9
IX.	Traitements des applications	10
	VIII.1 Evaluation des applications	10
	VIII.2 Budget.....	11
X.	Envoi des offres.....	11
XI.	Annexes.....	12
	X.1 Budget du Projet.....	12
	X.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement. 12	
	X.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social.....	19

I. Avant-propos

Migrations & Développement est une association franco-marocaine de droit français, créée en 1986 par des migrants pour mener des actions de développement local dans les villages de leur région d'origine, l'Atlas et l'Anti-Atlas marocains. La reconnaissance des Autorités marocaines de l'apport de M&D lui a valu un Accord de siège avec le Gouvernement marocain en juin 1998.

L'association a structuré une méthode d'intervention entre Marseille, Taliouine, Agadir, et Tiznit, en opérant un passage progressif d'une organisation de développement, réalisant des projets avec les communautés de base et les divers partenaires locaux à une association d'appui au développement, en assurant la fonction d'animation territoriale et d'accompagnement du pouvoir d'agir des acteurs, toujours sur la base d'un soutien aux initiatives issues des énergies locales. Ainsi, M&D se positionne comme acteur catalyseur afin de stimuler les dynamiques des acteurs du territoire et contribuer aux changements des territoires (transition agroécologique, formes nouvelles et facilitatrices de la participation, etc.).

Elle a structuré sa démarche dans sa **stratégie 2020 – 2025**, dont la **vision globale** est la suivante :

Accroître les choix des habitants : contribuer à créer un espace où la population dispose du choix de vivre et de travailler dans son territoire, de le quitter ou d'y revenir, en demeurant ouverte à l'Autre, notamment par l'implication des réseaux de diasporas qui en sont issus, et de la diaspora de cœur

La **valeur ajoutée** de M&D réside dans son approche intégrée qui se décline en deux volets :

- (i) Sa **capacité à agir sur plusieurs thématiques complémentaires** du développement territorial et à **encourager les initiatives multisectorielles** : agro et hydroécologie, gouvernance locale, animation du territoire, migrations (ici-là-bas), production et gestion des connaissances.
- (ii) Sa **capacité à faire dialoguer différents types d'acteurs** : Régions, Provinces, Communes, OSC, migrants.es, villageois.es, structures économiques, administrations, chercheurs.

Ce double positionnement (par thématiques et acteurs) permet de faire **émerger des solutions innovantes et durables adaptées à la zone d'intervention et aux acteurs du territoire**.

Au plan organisationnel, M&D a structuré ses activités en quatre Pôles principaux : 1/ Agriculture Durable et Environnement (ADE), 2/ Gouvernance et Animation Territoriale (GAT), 3/ Mobilités et Solidarité (MS) 4/ Apprentissages, Communication pour le changement social et Essaimage (ACE). Une équipe de 38 salariés (e)s (4 en France et 34 au Maroc, dont le Directeur – à cela s'ajoute 2 VSI, 2 Services civiques et 1 stagiaire et une trentaine de bénévoles actifs, en France et au Maroc assurent l'action et le suivi de terrain. A noter que l'équipe du présent projet est basée à Taliouine, à quelques kilomètres de la zone d'intervention (massif du Siroua).

Créé en 1994, **Terre & Humanisme PESI (T&H PESI)** s'est donné pour mission la diffusion de l'agroécologie en France et dans le monde, dans une posture d'accompagnement au changement et de renforcement d'acteurs locaux. En Afrique de l'Ouest, au Maghreb et au Proche Orient, T&H PESI apporte un appui technique, méthodologique, institutionnel et financier à des porteurs d'initiatives locales pour la transition agroécologique. Elle a développé une stratégie innovante et des méthodologies performantes pour soutenir la création de fermes-écoles – lieux d'accueil et de transmission (actuellement 6 en Afrique de l'Ouest, 2 en Méditerranée), la formation d'animateurs endogènes (plus de 200 sur le continent africain depuis 2008) et l'accompagnement d'organisations paysannes (OP) dans la transition (285 depuis 2008). Elle appuie également l'émergence et

l'animation de plusieurs réseaux d'acteurs engagés dans la transition agroécologique, en favorisant la capitalisation collective de leur expérience.

Au fil des années, T&H a développé une expertise technique et méthodologique en agroécologie et en accompagnement des partenaires du sud, notamment du pourtour méditerranéen, à travers des collaborations avec 6 partenaires du Maroc, Algérie, Palestine, Tunisie, Liban et Egypte.

Au plan organisationnel, T&H PESI a structuré ses activités en 5 Pôles principaux : 1/ Jardins, 2/ Formation, 3/ Solidarité France, 4/ Solidarité Internationale, et 5/ Expertise (au sein duquel a été créée une SASU - Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle). Une équipe d'une vingtaine de salarié(e)s (dont 4 au Burkina Faso), en gouvernance partagée, assurent la diversité des actions menées en France et à l'étranger.

Site internet : www.migdev.org

II. Description du projet

Le projet « **AGIR : Pour un massif du Siroua résilient et protégé : l'approche agroécologique au service des territoires de vie** », constitue la 1^{ère} phase triennale du projet **AGIR pour les APAC du massif du Siroua**, mis en œuvre par M&D et T&H PESI du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025. Le projet vise à déployer une approche agroécologique territoriale dans le massif du Siroua pour une résilience des écosystèmes et des communautés locales, en réponse aux 5 défis suivants :

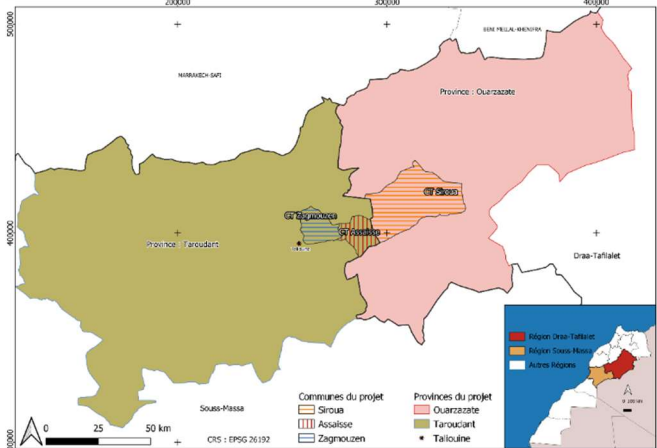
- 1 : une dégradation substantielle des ressources naturelles (eau, terre) ;
- 2 : une gestion atomisée de ces ressources naturelles dans un contexte de fortes pressions climatiques ;
- 3 : un territoire peu attractif, en particulier pour les plus jeunes ;
- 4 : un système d'acteurs et des pratiques locales résilientes, sur lesquelles s'appuyer ;
- 5 : une intégration des enjeux liés au genre à approfondir, en cohérence avec le contexte local.

Les changements profonds attendus à plus long terme seront observables sur :

- La revitalisation des espaces montagneux et des territoires de vie ;
- La valorisation des potentialités écologiques, sociales et économiques du territoire ;
- La possibilité d'effectuer ses choix de vie dans le respect de son environnement (réduction de la mobilité contrainte).

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	3 ans
Budget total contractuel	1 500 000 €
Lieux	Maroc, Régions Souss Massa et Drâa Tafilalet Collectivités d'Assaïsse, Siroua et Zagmouzen

	
Objectifs de l'action	<p>Objectif global : Contribuer à la valorisation des potentialités écologiques, économiques et sociales du territoire par la mise en place d'une gestion intégrée des ressources naturelles</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>Objectif Spécifique 1 : Renforcer l'animation concertée dans la gestion durable des ressources naturelles du territoire ;</p> <p>Objectif Spécifique 2 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du massif du Siroua ;</p> <p>Objectif Spécifique 3 : Produire de la connaissance selon un processus participatif et essaimer les innovations du projet.</p>
Bénéficiaires directs	1 687 personnes, dont 890 F et 797 H
Bénéficiaires indirects	24700 personnes, dont 13 606 F et 11 094 H.
Résultats attendus	<p>R.1.1 : Les territoires de vie et communautés (APAC) sont reconnus officiellement et intégrés au réseau des Aires et territoires du Patrimoine Communautaire du Maroc → 8 Aires et Territoires de Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) sont appuyées, dont 2 inscrites dans le registre national d'ici 2025, ouvrant la voie vers une reconnaissance internationale du massif du Siroua <u>Activités prévues :</u> Elaboration d'un rapport sur les valeurs de biodiversité spécifique et écosystémique et les pratiques de conservation associées dans les APAC du Siroua ; Appui pour la reconnaissance des APAC du Siroua ; Création du réseau des APAC Siroua</p> <p>R.1.2 : Les systèmes de gouvernance à Assaïsse et Siroua sont inclusifs et renforcés dans leur prise en compte des changements climatiques et de la préservation de l'agroécosystème → 2 espaces de concertation sont fonctionnels à Assaïsse et Siroua ; 2 Plans d'actions participatif sont diffusés auprès des partenaires potentiels <u>Activités prévues :</u> Appui à l'élaboration de chartes/règles collectives et inclusives à Siroua / Assaïsse ; Concertation sur le choix des sites d'aménagement ; Accompagnement à la diffusion des Plans d'Action Participatifs (PAP) ; Appui à la mise en œuvre de projets concrets issus du PAP et articulés au PAC (Plan d'actions Communal) ; Appui à l'intégration des femmes et jeunes leaders dans les instances de gouvernance</p> <p>R.1.3 Un processus de concertation est lancé et formalisé à</p>

	<p>Zagmouzen autour des ressources naturelles → 1 espace de concertation est fonctionnel à Zagmouzen ; 1 PAP est élaboré à Zagmouzen <i>Activités prévues :</i> Ateliers de sensibilisation ; Exercices collectifs de lecture socio foncière des espaces par la méthode des cartes mentales ; Appui à l'élaboration de chartes/règles collectives et inclusives à Zagmouzen ; Soutien à la constitution de l'espace de concertation ; Concertation sur les choix des sites d'aménagements ; Appui au processus d'élaboration du Plan d'action Participatifs</p> <p>R 2.1 Des aménagements intégrés des bassins versants sont mis en place et/ou renforcés de manière concertée → 4 aménagements de bassins versants sont mis en place et/ou renforcés d'ici 2025 ; Superficie (262) bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité de type 1 (création, extension, amélioration durable des aires protégées en ha) <i>Activités prévues :</i> Suivi des aménagements des bassins versants existants (BV) à Tinider et Hloukte ; Extension des aménagements de BV à Hloukte ; Nouveau aménagement des BV à Assaïsse ; Nouveau aménagement des BV à Zagmouzen ; Travaux d'aménagements hydro-agricoles complémentaires en aval des bassins versants aménagés et des zones de pâturage ; Aménagements des zones de pâturage (points d'eau)</p> <p>R 2.2 Les pratiques agroécologiques sont renforcées et diffusées → Niveau d'adoption des pratiques agroécologiques par les acteurs (vulgarisateurs, femmes, éleveurs) ; Nombre (63) d'exploitations agricoles familiales soutenues <i>Activités prévues :</i> Accompagnement des femmes paysannes sur la production / structuration en groupements ; Accompagnement des vulgarisateurs / animateurs agroécologiques sur la production / structuration ; un Accompagnement par les pairs à la diffusion des pratiques agroécologiques ; Appui à la structuration et renforcement des compétences des éleveurs sur les pratiques d'élevage</p> <p>R.2.3 Les produits, notamment issus de la filière Siroua, sont valorisés dans une perspective de commercialisation et de débouchés économiques → Augmentation de la production et des opportunités économiques des produits agroécologique et issue de la filière Siroua. <i>Activités prévues :</i> Analyse des débouchés économiques potentiels spécifiques aux produits agroécologiques ; Formation à la diversification et à la valorisation des produits issus de l'élevage ; Appui au GIE de Takdift et aux coopératives membres ; Appui à la création et à l'organisation du Festival de la Laine Siroua</p> <p>R.3.1 Un dispositif de suivi et d'évaluation participatif est élaboré et mis en place → Des indicateurs sont co-construits avec les parties prenantes et intégrés dans leurs stratégies (CA et CT) <i>Activités prévues :</i> Etude de référence / baseline ; Evaluation finale ; Audits financiers</p> <p>R.3.2 Les leçons apprises sont capitalisées selon une stratégie formalisée → 1 stratégie de capitalisation est élaborée</p>
--	--

	<p><i>Activités prévues : Elaboration d'une stratégie de capitalisation ; Réalisation d'exercices de capitalisation ; Mobilisation de référents / conseillers techniques et universitaires dans la production et la gestion des connaissances</i></p> <p>R.3.3 Les leçons apprises sont essaimées et diffusées →1 stratégie d'essaimage est élaborée</p> <p><i>Activités prévues : Mise en place de plusieurs évènements de partage / visites croisées ; Mise en réseau des acteurs du pourtour méditerranéen engagés dans la transition agroécologique</i></p>
<p>Activités principales</p>	<p>A.1.1.1 Elaboration d'un rapport sur les valeurs de biodiversité spécifique et écosystémique et les pratiques de conservation associées dans les APAC du Siroua</p> <p>A.1.1.2 Appui pour la reconnaissance des APAC du Siroua : études de cas</p> <p>A.1.1.3 Création du réseau des APAC Siroua et accompagnement à la participation aux carrefours méditerranéens des APAC</p> <p>A.1.2.1. Appui à l'élaboration de chartes/règles collectives et inclusives à Siroua / Assaïsse</p> <p>A.1.2.2. Renforcement des espaces de concertation et appui à leur animation</p> <p>A.1.2.3. Concertation sur le choix des sites d'aménagement</p> <p>A.1.2.4. Accompagnement à la diffusion des Plans d'Action Participatifs (PAP), notamment dans les Plans d'Action Communaux (PAC)</p> <p>A.1.2.5. Appui à la mise en œuvre de projets concrets issus du PAP et articulés au PAC</p> <p>A.1.2.6. Appui à l'intégration des femmes et jeunes leaders dans les instances de gouvernance</p> <p>A.1.3.1. Ateliers de sensibilisation des 3 CA de Zagmouzen</p> <p>A.1.3.2. Exercices collectifs de lecture socio foncière des espaces par la méthode des cartes mentales</p> <p>A.1.3.3. Appui à l'élaboration de chartes/règles collectives et inclusives à Zagmouzen</p> <p>A.1.3.4. Soutien à la constitution de l'espace de concertation</p> <p>A.1.3.5. Concertation sur les choix des sites d'aménagements</p> <p>A.1.3.6. Appui au processus d'élaboration du Plan d'action Participatif articulé autour du plan d'action Communal</p> <p>A.2.1.1. Suivi des aménagements des bassins versants existants (BV) à Tinider et Hloukte</p> <p>A.2.1.2 Extension Hloukte</p> <p>A.2.1.3. Nouveau aménagement des BV à Assaïsse</p> <p>A.2.1.4 Nouveau aménagement des BV à Zagmouzen</p> <p>A.2.1.5. Travaux d'aménagements hydro-agricoles complémentaires en aval des bassins versants aménagés</p> <p>A.2.1.6. Aménagements des zones de pâturage (Points d'eau)</p> <p>A.2.2.1. Accompagnement des femmes paysannes sur la production / structuration en groupements</p> <p>A.2.2.2. Accompagnement des vulgarisateurs / animateurs</p>

	<p>agroécologiques sur la production / structuration</p> <p>A.2.2.3. Accompagnement par les pairs à la diffusion des pratiques agroécologiques sur les nouveaux sites aménagés</p> <p>A.2.2.4. Appui à la structuration et renforcement des compétences des éleveurs sur les pratiques d'élevage</p> <p>A.2.3.1. Analyse des débouchés économiques potentiels spécifiques aux produits agroécologiques</p> <p>A.2.3.2. Formation à la diversification et à la valorisation des produits issus de l'élevage</p> <p>A.2.3.3. Appui au GIE de Takdift et aux coopératives membres</p> <p>A.2.3.4. Appui à la création et à l'organisation du Festival de la Laine Siroua</p> <p>A.3.1.1. Etude de référence / baseline</p> <p>A.3.1.2. Evaluation finale</p> <p>A.3.1.3. Audits financiers</p> <p>A.3.2.1. Elaboration d'une stratégie de capitalisation</p> <p>A.3.2.2. Réalisation d'exercices de capitalisation au sein desquels des capsules vidéo de communication pour le changement social sont produites et diffusées</p> <p>A.3.2.3. Mobilisation de référents / conseillers techniques et universitaires dans la production et la gestion des connaissances issues des innovations du projet</p> <p>A.3.3.1. Mise en place de plusieurs évènements de partage / visites croisées</p> <p>A.3.3.2. Mise en réseau des acteurs du pourtour méditerranéen engagés dans la transition agroécologique</p>
--	--

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par « Migrations & Développement », financé à hauteur de 60 % par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « Migrations & Développement » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe X2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de « Migrations & Développement », situé au 42 boulevard d'Annam Bat 4 Rdc 13016 Marseille
- Si nécessaire, une mission pourra être programmée sur Agadir et Taliouine, au Maroc.
- auprès des partenaires de l'OSC bénéficiaires de rétrocession au Maroc, région Souss Massa.

Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de « Migrations & Développement » ou

dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

V. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (30/06/2025). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VI. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre « Migrations & Développement » et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>)
- Conventions entre « Migrations & Développement » et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 30/06/2025.
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à « Migrations & Développement » :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

VIII. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « AGIR : Pour un massif du Siroua résilient et protégé l'approche agroécologique au service des territoires de vie » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de **10 000** euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

IX. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « AUDIT FI AGIR », impérativement à l'adresse suivante : Toudert@migdev.org avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 15/07/2023

X. Annexes

X.1 Budget du Projet

N° du projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévues /total ressources prévues (convention) (en %)
Origine des ressources (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	900 000	410 384	489 616	60%
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	900 000	410 384	489 616	60%
2 - Autres ressources mobilisées				
2.1 - Ressources d'origine privée				
Total des valorisations d'origine privée (cf tableau des valorisations)	84 200	28 600	55 600	6%
Fonds apportés par l'association	10 000	5 000	5 000	1%
Autres fonds privés (à détailler)				
Fondation du Prince Albert 2 de Monaco	130 000	130 000	0	9%
Fondations (Lea Nature,....)	45 000	8 990	36 010	3%
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	269 200	172 590	96 610	18%
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale				
Agences de l'eau (à détailler)				
ARMC	100 000	25 000	75 000	7%
Agences des Nations-Unies (à détailler)				
UNOPS - PMF/FEM	70 800	21 000	49 800	5%
Pouvoirs publics dans le pays (à détailler)				
Collectivités territoriales	10 000	5 000	5 000	1%
Régions Souss Massa et Draa tafilalet	40 000	10 000	30 000	3%
Province de Taroudannt (DAR/INDH)	30 000	10 000	20 000	2%
Direction Régionale de l'Agriculture et DDERZM	60 000	20 000	40 000	4%
Etablissements publics sous tutelle de l'Etat (à détailler)				
ANDZOA	20 000	10 000	10 000	1%
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	330 800	101 000	229 800	22%
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	600 000	273 590	326 410	40%
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	1 500 000	683 974	816 026	100%

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet AGIR

N° projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévues /total dépenses prévues (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
1- Immobilier, équipements technique et mobilier				
<i>- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.</i>				
Aménagements hydro agricoles (Noutfias, réservoirs, canaux d'irrigation,...)	38 000	19 000	19 000	3%
Aménagements Bassins versants	34 400	27 300	7 100	2%
Aménagements points d'eau	60 800	0	60 800	4%
Aménagements Zones bours	500	0	500	0%
Aménagement Maison du Développement	20 000	20 000	0	1%
<i>- Dont équipements techniques et véhicules</i>				
Matériel informatique et audio-vidéo	22 500	22 500	0	2%
Equipements agricoles	2 000	2 000	0	0%
Logiciels	8 640	4 320	4 320	1%
Véhicule	28 000	14 000	14 000	2%
Petit matériel (outillage, matériel de feutrage...)	3 500	2 400	1 100	0%
<i>- Dont mobilier</i>				
Equipement maison du Développement	7 500	7 500	0	1%
			0	0%
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	225 840	119 020	106 820	15%
2- Frais de services, achats et locations				
<i>- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements</i>				
Intrants agricoles, semences	500	250	250	0%
Pieces détachés et entretien des véhicules	2 880	1 440	1 440	0%
<i>- Dont fournitures et consommables</i>				
Eau et électricité	1 800	900	900	0%
Carburant	12 600	6 300	6 300	1%
Fournitures	3 600	1 800	1 800	0%
<i>- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)</i>				
Location de locaux	3 600	1 800	1 800	0%
			0	0%
			0	0%
<i>- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion</i>				
Documentation	300	150	150	0%
			0	0%
			0	0%
<i>- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)</i>				
Frais de telephone,internet et postaux	3 600	1 800	1 800	0%
Assurances	2 850	1 425	1 425	0%
Adhésions	600	300	300	0%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	32 330	16 165	16 165	2%
3- Frais d'études, de consultances et de prestations externes (dont audit et évaluation)				
<i>- Dont frais de services spécifiques au projet (gardiennage, entretien, maintenance...)</i>				
Entretien et maintenance	1 800	900	900	0%
Frais de redaction, graphisme, montage, diffusion	42 000	10 500	31 500	3%
			0	0%
			0	0%
<i>- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)</i>				
Honoraires consultants	38 080	28 900	9 180	3%
Honoraires formateurs et intervenants	29 450	24 000	5 450	2%
Frais intervenants externes	8 460	4 800	3 660	1%
Etudes techniques	15 200	7 600	7 600	1%
Experts TH-PESI	45 900	28 800	17 100	3%
			0	0%
<i>- Dont évaluation externe</i>				
Honoraires et frais évaluation externe	45 000	15 000	30 000	3%
<i>- Dont audit externe</i>				
Honoraires et frais Audit externe	10 000	3 400	6 600	1%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	235 890	123 900	111 990	16%

X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		

1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ?		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		

Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		

<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ? 		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ? 		

<p>2. LIVRABLES ATTENDUS</p>	<p>Oui, transmis à l'AFD</p>	<p>Non, pourquoi ?</p>
-------------------------------------	---	-------------------------------

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>²;

- 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
- ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD

M&D / Termes de Référence Audit financier du projet AGIR

à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.